



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 110582

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les bourses au mérite dans l'enseignement. Il désire connaître ses intentions afin de renforcer ces bourses.

Texte de la réponse

Les bourses de mérite sont actuellement destinées à des étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux ayant obtenu, l'année de leur demande, une mention très bien au baccalauréat. Elles sont réservées aux étudiants souhaitant accéder à certaines formations supérieures comme l'Ecole nationale d'administration, l'Ecole nationale de la magistrature, une grande école scientifique, littéraire ou de sciences humaines ainsi qu'à ceux souhaitant suivre des études de médecine (1^{er} et 2nd cycles des études médicales). Un programme est à l'étude, visant notamment à élargir le champ des formations concernées et à renforcer l'équité du dispositif tout en lui conservant l'objectif de la promotion de l'excellence pour les étudiants de condition modeste. Les réflexions en cours s'inscrivent dans le cadre d'une réforme d'ensemble du système des aides sociales aux étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110582

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12061

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1089